

Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'IGNON – Covati

4 Allée Jean Moulin / BP 16 / 21120 IS-SUR-TILLE

☎ 03.80.95.32.41 / 📠 03.80.95.15.67 / ✉ covati@covati.fr / www.covati.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2026-097

Séance du 02 juillet 2026

Date d'envoi de la convocation : 25/06/2026

Date d'affichage : 10/07/2026

Membre en exercice : 44

Quorum : 23

Présents : 35
Suppléants : 1
Procurations : 5
Excusés : 1
Absents : 2
Votants : 41

L'an deux-mille-vingt-six, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Marcilly-sur-Tille, sous la présidence de M. Luc BAUDRY, Président.

Présents :

MMES PREVITALI, POINSON, SOLDATI, KAISER, SMET, TROUSSARD, POUPON, FRESSE et MALLEVRE (suppléante)

MM. REBEROL, BIANCONE, BAUDRY, TATIGNY, BOIRIN, STAIGER, BAUDRAS, DUPIN, DARPHIN, DEHEE, LHOMME, CONNAN, GOTTE, BACHOTET, LAVEVRE, PEREIRA, LAMBOLEZ, BAILLEUL, MONOT, PAQUET, POMI, ROYER E., PERDERISET, CHIGNARDET, BUNTZ, TISSERAND, FISCHER,

Excusés : Mme STAIGER, pouvoir à M. CONNAN, VAUTHRIN, pouvoir à Mme KAISER, TARANCHON pouvoir à M. LAVEVRE, COELHO MM. MORTIER, pouvoir à M. LHOMME, BARD et ROYER O, pouvoir à M. PERDERISET

Absent : MM. PERNOT et UHL

Objet : Sport – tarifs du Bike and Run

Le Président rappelle que depuis l'inauguration du premier parcours VTT inscrit au PDESI en octobre 2019, la Covati a souhaité se lancer dans l'organisation d'un événement sportif d'envergure qui soit à la fois innovant et accessible à tous les niveaux. En partenariat avec la Fédération Française de Triathlon, un Bike and Run a donc été organisé chaque année depuis octobre 2021.

Au regard du succès de cette manifestations, une cinquième édition sera organisée en octobre prochain. Pour procéder aux inscriptions du Bike and Run, le Président propose les tarifs suivants par binôme :

- Course XS né en 2008 et avant : 18 €
- Course Jeune 1 de 2018 à 2013 : 4 €
- Course Jeune 2 de 2012 à 2009 : 6 €

+ 1 Pass compétition, reversé à la Ligue BFC de Triathlon, pour les non licenciés FFTRI : 4 € / personne

Pour simplifier l'organisation, les inscriptions se feront sur une plateforme. La convention de mandat conclue entre la Covati et le mandataire porte d'une part sur l'encaissement auprès des usagers des recettes des inscriptions du Bike and Run et d'autre part sur le reversement des dites recettes, après déduction des frais internet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à appliquer les tarifs précédemment énoncés et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour expédition conforme
Le Président

